

## COMPTE RENDU DU CSE EXCEPTIONNEL 17 02 2023

L'entreprise ELIOR a fait connaître à la Direction, par courrier du 3 février 2023, sa décision de résilier le contrat de restauration conclu le 1er mars 2020 avec la CPAM des Alpes-Maritimes avec la fin des prestations du restaurant d'entreprise à compter du 3 mars 2023.

Pour l'exercice 2022, le déficit de l'Elior est de 77000 euros. La société a sollicité la Direction de la CPAM afin de combler cette somme qui s'est soldée par un refus.

Pour pallier à la fermeture de l'exploitation de la cafétéria, la direction nous a proposé les solutions suivantes :

- les locaux de la cafétéria seront toujours en accès libre et de nouvelles micro ondes seront installés pour faciliter les opérations de chauffe des plats,
- La possibilité d'opter pour la carte titres-restaurant, en tout ou partie (régime « mixte »), au choix du salarié.
- Passage de « Food trucks »,
- Point de livraison dédié pour les commandes livrées sur le site,
- Animations dans l'espace de restauration pour maintenir de la convivialité,
- Frigos connectés / cantines digitales...

⇒ **La Délégation CFDT a pris acte des solutions proposées par la Direction lors de cette séance. Nous nous sommes abstenus lors du vote car les solutions ne nous satisfont pas en l'état et nous souhaitons avoir de plus amples renseignements sur les divers éléments évoqués en séance (appel d'offres, nombre de Food trucks, carte ticket restaurant, etc... De plus, la Délégation CFDT a proposé la mise en place d'une restauration connectée, qui permettrait de récupérer les plats commandés et de déjeuner sur place sans attente. La CFDT a également demandé un aménagement extérieur du site avec l'installation de table et banc en bois afin de permettre à plus de salariés de déjeuner en extérieur.**